



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le Jeudi premier du mois de Décembre à dix-huit heures cinquante minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vendredi 25 novembre 2022, se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie, sous la présidence du Maire, Gabrielle LOUIS-CARABIN.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Marie-Michelle HILDEBERT, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Thierry FULBERT, Evelyne CLOTILDE, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Gina THOMAR, Rosette GRADEL, José OUANA, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN.

Etaient représentés : MM. Betty ARMOUGOM (Gabrielle LOUIS-CARABIN), Marcelin CHINGAN (Rosette GRADEL), Sylvia SERMANSON (José OUANA), Michel SURET (Thierry FULBERT), Elsa SUARES (Pierre PORLON), Joseph HILL (Jean ANZALA), Alina GORDON (Rose-Marie LOQUES), Jacques RAMAYE (Nadia OUJAGIR), Justine BENIN (Pinchard DEROS), Hermann SAINT-JULIEN (Yvane RHINAN).

Etaient absents excusés : MM. Marie-Alice RUSCADE, Sandra SERMANSON, Bernard RAYAPIN,

Etaient absents : MM. Grégory MANICOM, Marie-Joël TAVARS, Jérôme Thierry CHOUNI, Seetha DOULAYRAM.

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absents Excusés :	Absents :
35	18	10	03	04

Le quorum étant atteint, dix-huit (18) Conseillers étant présents, dix (10) représentés, trois (03) absents excusés et quatre (04) absents ; Le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre PORLON est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

*Projet de construction de la SAS TRIONS représentée
par Monsieur José HIRA*

12/DCM 2022/157

*Le Conseil Municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,*

Considérant que le projet consiste en la construction d'une unité de traitement de déchets organiques constituée de plusieurs containers, d'un bureau, de deux unités de traitement avec installation de panneaux photovoltaïques en toiture, sur un terrain cadastré AS 84 sis route de Gavaudière, à Morel, à proximité de la station d'épuration.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20221201-12DCM2022157-DE
Date de télétransmission : 08/12/2022
Date de réception préfecture : 08/12/2022

Dispositions du projet concernant son insertion dans le site

Pas de contrainte majeure.

L'implantation respecte les prospects d'urbanisme.

Présentation du terrain

- Au sud : Parcelle Voisine au sud et à l'ouest,
- Au sud : Route de Gavaudiere,
- A l'est : Station de traitement EU/EV de Guénette.

Considérant que le projet est conçu de manière à s'adapter au mieux à la topographie. Que le bâtiment est implanté au centre de la parcelle en respect des prospects d'urbanisme. Que l'architecture mitoyenne étant hétéroclite, et qu'il s'intègre sans dénaturer l'environnement. Que les réseaux sont présents en limite Sud de propriété. Que l'architecture du projet présente les caractéristiques suivantes : Bâtiment métallique, aspect bardage vertical de couleur claire.

Considérant que la Commission Aménagement Urbanisme Cadre de Vie Environnement et Transition Energétique a émis un avis favorable lors de la réunion du Lundi 21 novembre 2022 sous réserve que le pétitionnaire fournisse une attestation prouvant la prise en charge de l'extension de réseau eau potable et assainissement.

Considérant qu'il ressort que le pétitionnaire a pu justifier de ladite prise en charge.

Ouï Le Maire en son exposé,

Après discussion et échanges de vues

DECIDE A L'UNANIMITE

Vote à scrutin public

Article 1 : D'émettre un avis favorable pour le projet de construction de la SAS TRIONS représentée par Monsieur José HIRA sur la parcelle cadastrée AS 84 sise route de Gavaudière à Morel Le Moule.

Article 2 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr).

Fait à Le Moule, le 1^{er} Décembre 2022



Le Maire,

Gabrielle LOUIS - CARABIN

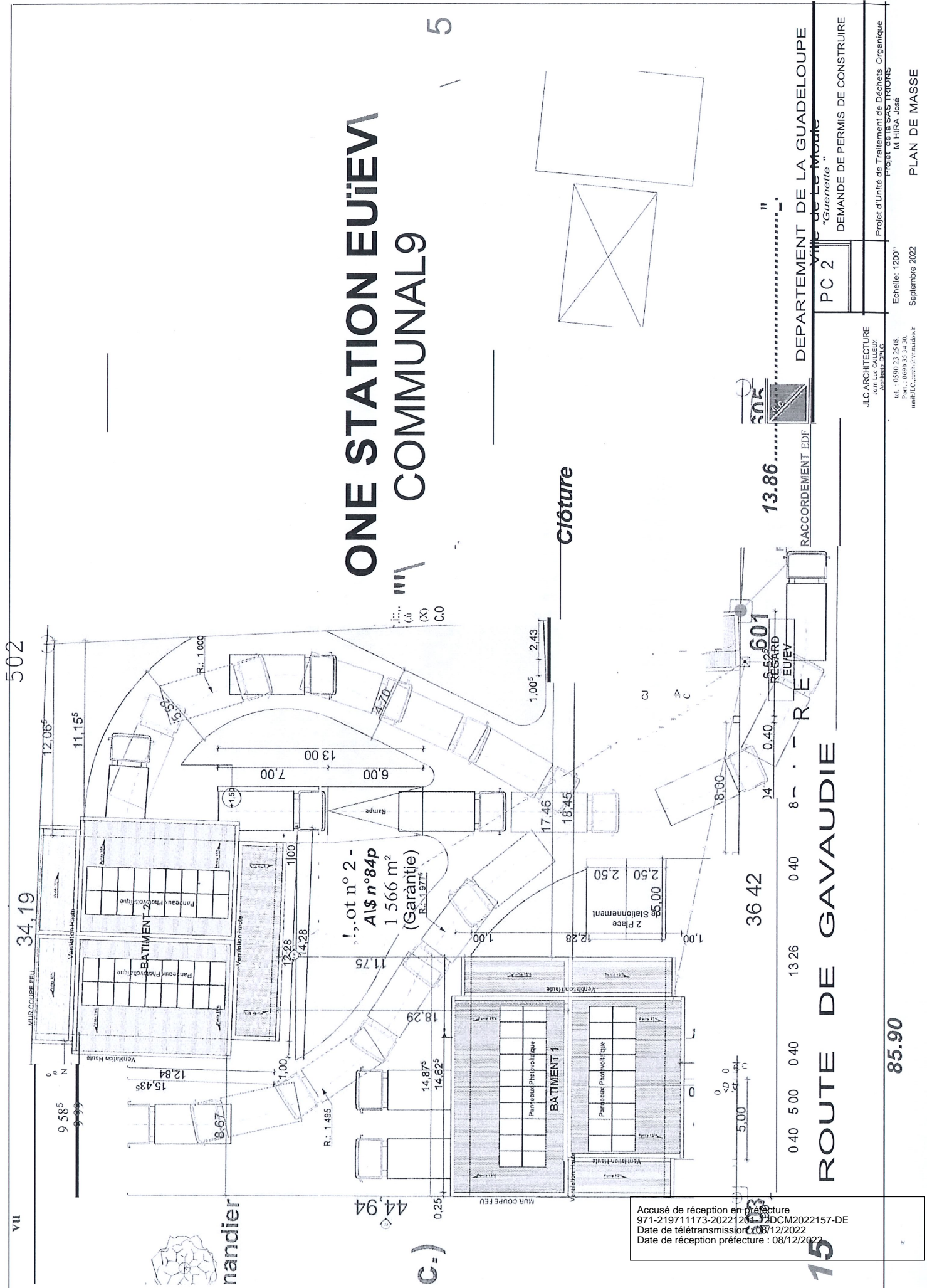
Accusé de réception en préfecture
971-249711173-20221201-12DCM2022157-DE
Date de télétransmission : 08/12/2022
Date de réception préfecture : 08/12/2022

Notifiée et publiée le 12/12/2022

**PROJET DE
CONSTRUCTION
SAS TRION
DE
MONSIEUR José HIRA**

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20221201-12DCM2022157-DE
Date de télétransmission : 08/12/2022
Date de réception préfecture : 08/12/2022

Notifiée et publiée le 12/12/2022



ONE STATION EUJIEV COMMUNAL 9

502

34,19

VII



mandier

Lot n° 2 -
A/S n° 84p
1 566 m²
(Garantie)
R. 1975

5

Clôture

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-202212042DCM2022157-DE
Date de télétransmission : 08/12/2022
Date de réception préfecture : 08/12/2022

ROUTE DE GAVAUDIE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Commune de Le Morne
"Guenette"

PC 2
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

JLC ARCHITECTURE
JRM LUC CALLEUX
ARCHITECTE DPLG

Projet d'Unité de Traitement de Déchets Organique
Projet de LA SAS TRIONS
M HIRA José

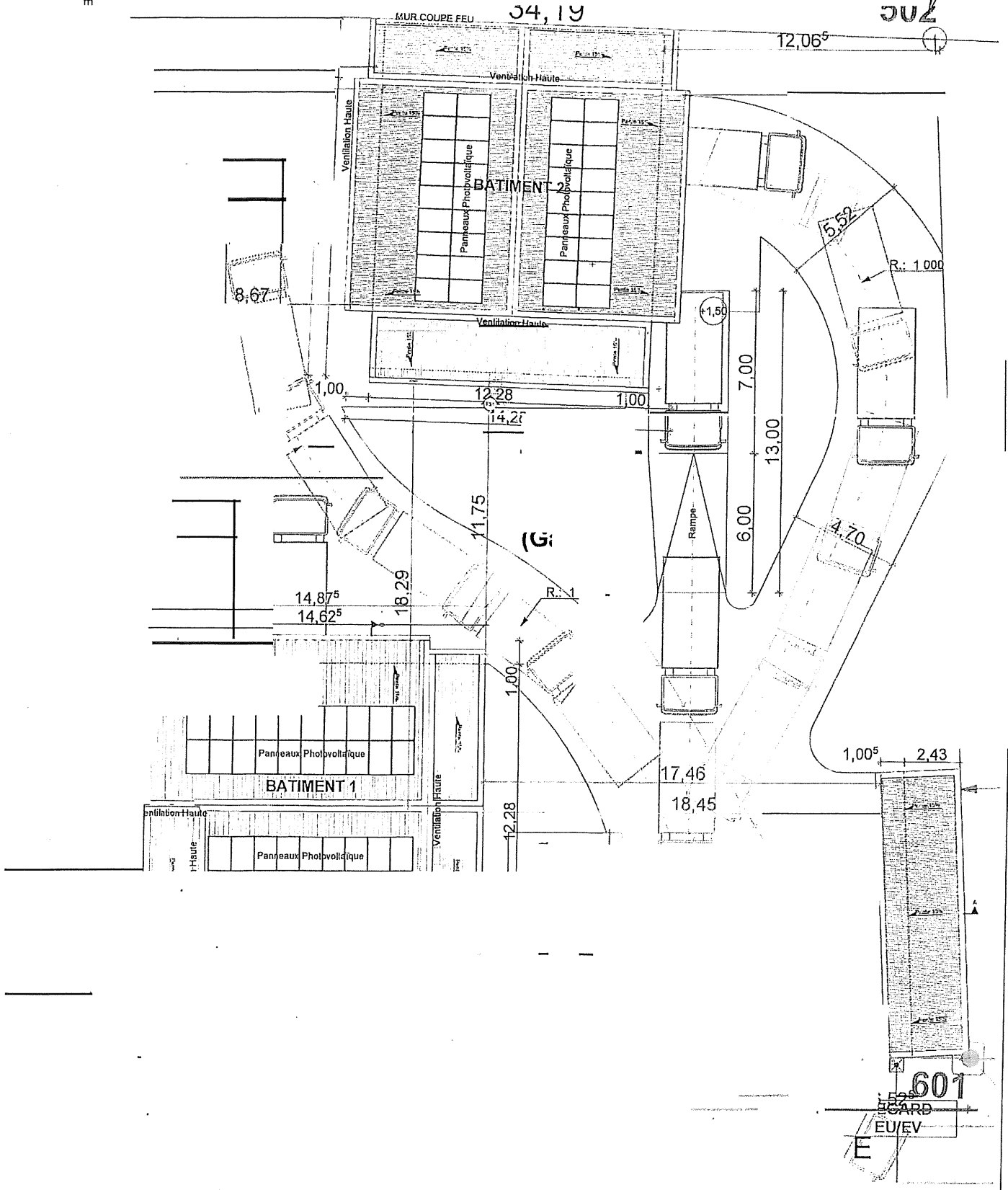
Echelle: 1/200
Septembre 2022

PLAN DE MASSE

85.90

15

M
0
;0
m



Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20221201-12DCM2022157-DE
Date de télétransmission : 08/12/2022
Date de réception préfecture : 08/12/2022

ROUTE DE GAVAUDIER

8,04
0,40
f=stf{h\$}Rs=+

0,40H 13,26

HO.40 5.00

36 42

88

2:
SC0
ll-

0
N

Lot n°2
As n°B4p
1 566 m²
ar n°1e)

9775

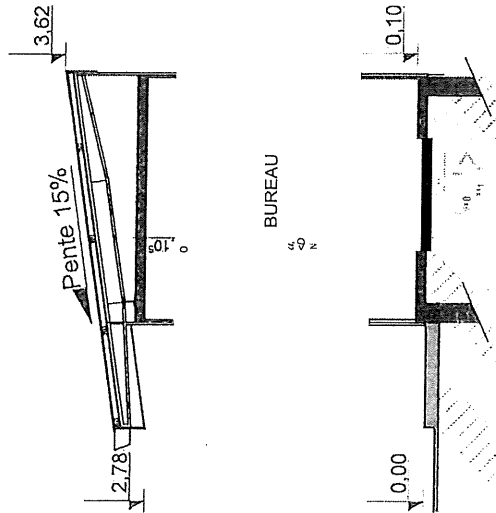
6.8

9,585
9,99

fg

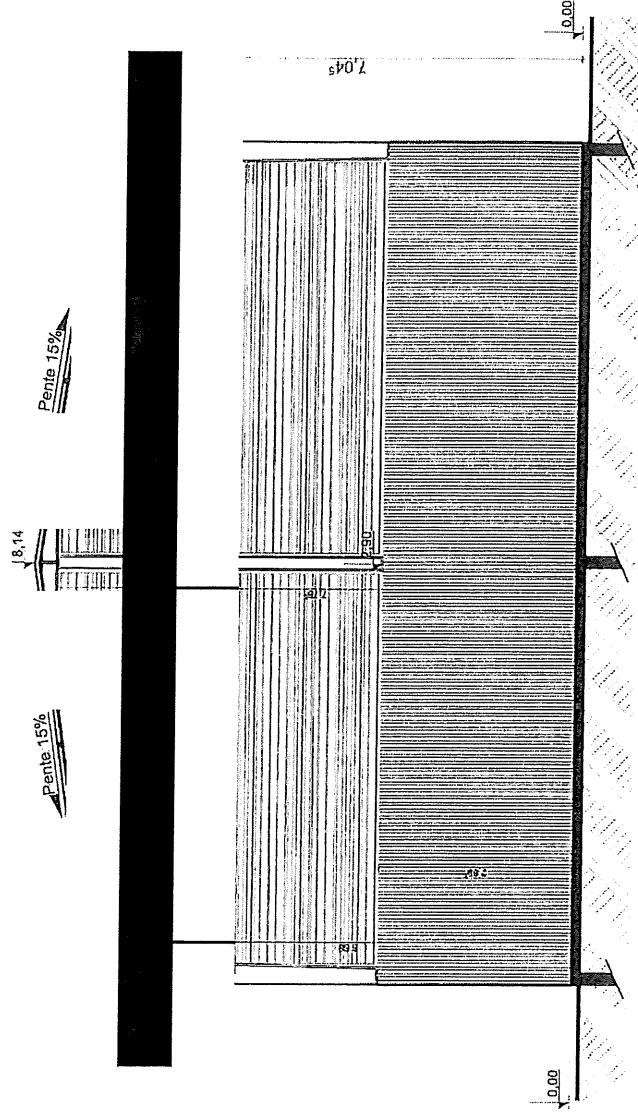
11,155

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20221201-12DCM2022157-DE
Date de télétransmission : 08/12/2022
Date de réception préfecture : 08/12/2022



A
COUPES DE PRINCIPE BUREAU

1:50



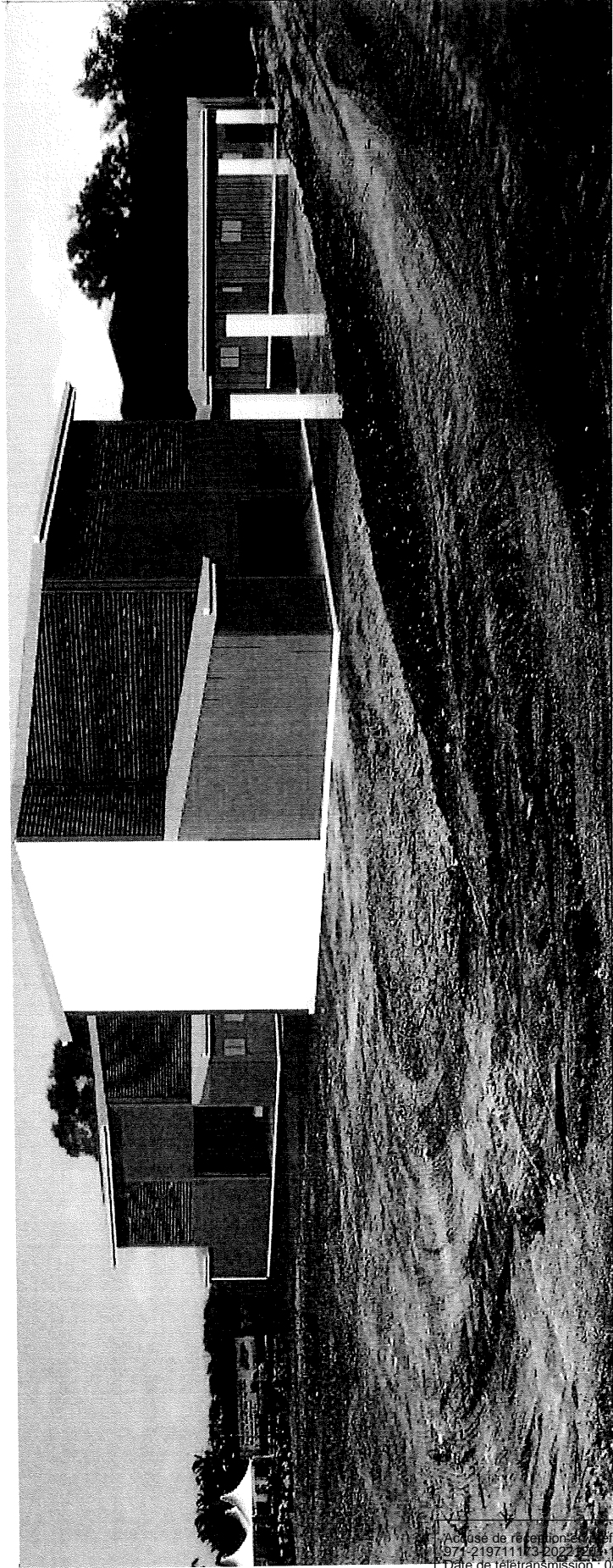
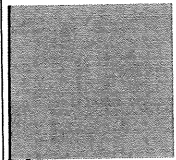
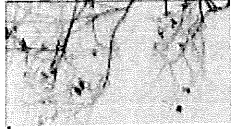
B
COUPES DE PRINCIPE BAT 1 & 2

1:75

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20221201-12DCM2022157-DE
Date de télétransmission : 08/12/2022
Date de réception préfecture : 08/12/2022

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
Ville de Le Moule
"Guelette"

J.L.C. ARCHITECTURE Jouan-Lacailleux Architecte DPLG	PC 3	DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
tel. : 0590 23 26 08. Port. : 0606 35 34 36.	1	Projet d'Unité de Traitement de Déchets Organiques Projet de la SAS "TRONS"
mail: J.L.C.archi@vcmidoo.fr	Echelle: 1/15	M HIRA José



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
Ville "Gue nette"

JLC ARCHITECTURE
Jill Lucalleux
Architecte DPLG
Tel : 0590 23 90 00
Port : 0590 23 90 30

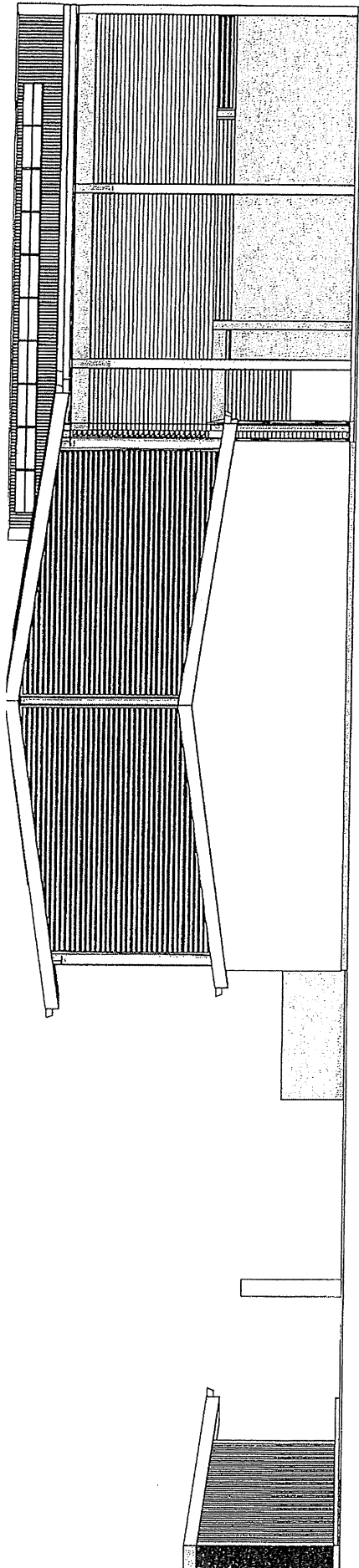
échelle:

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
Projet d'Unité de Traitement de Déchets Organiques
Projet "SIRONS"

mail:jl.carch@wanadoo.fr | Septembre 2021

Intégration Paysagère

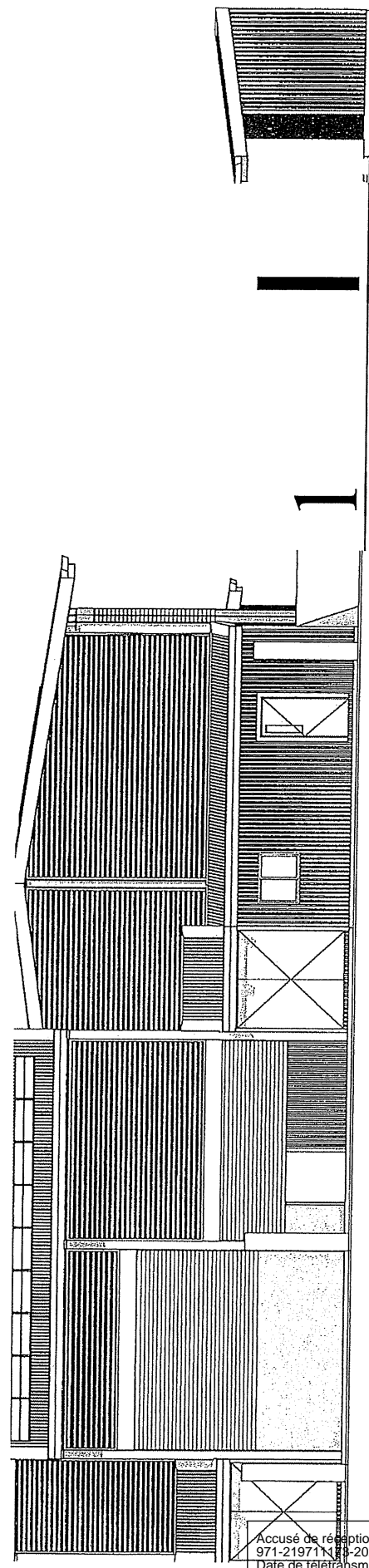
Accusé de réception en préfecture
071-219711103-2022-2013-12DCM2022157-DE
Date de télétransmission : 08/12/2022
Date de réception préfecture : 08/12/2022



1:100

Façade Nord

FN



1:100

Façade Sud

Accusé de réception en préfecture
 971-21971 N 20221201-12DCM2022157-DE
 Date de télétransmission : 08/12/2022
 Date de réception en préfecture : 08/12/2022

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
 Ville de Le Morne
 "Guennette"

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
 Projet d'Unité de Traitement de Déchets Organiques
 Projeteur : : s:STRIONS
 Echelle: 1/100u.l
 septembre2022

J.L.C. ARCHITECTURE
 ANASTASIA LILIEUX
 Architecte DPLG
 tel. : 0590 33 76 08
 Port: 0699553498
 mail: J.L.C.archi@wanadoo.fr

FACADE NORD / FACADE SUD



1:125

Façade Est

FE



1:125

Façade Ouest

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
Ville de Le Moule
"Guernette"

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Projet d'Unité de Traitement de Déchets Organiques

Projet de Construction de l'Unité de Traitement de Déchets Organiques

Echelle: 1/1250

tel. : 0590 23 26 08

Port. : 0690 35 34 30

mail: j.l.c...@wanadoo.fr

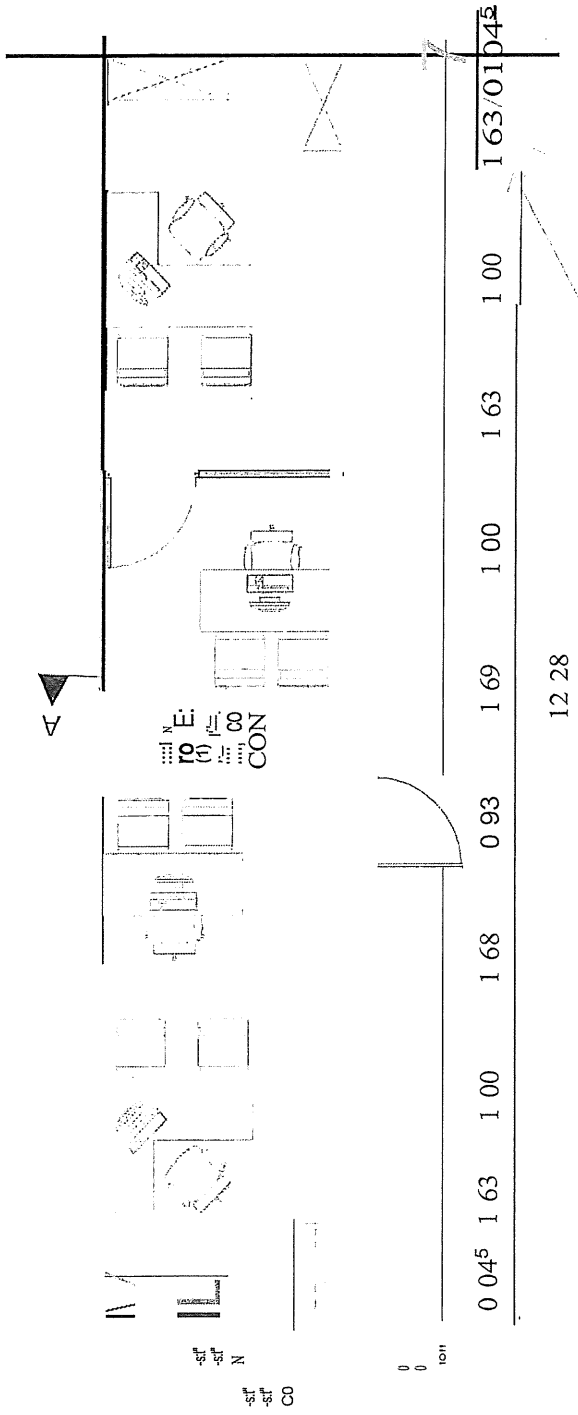
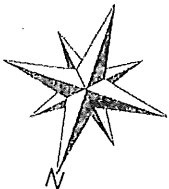
septembre 2022 | FAÇADE EST / FAÇADE OUEST

J.L.C. ARCHITECTURE

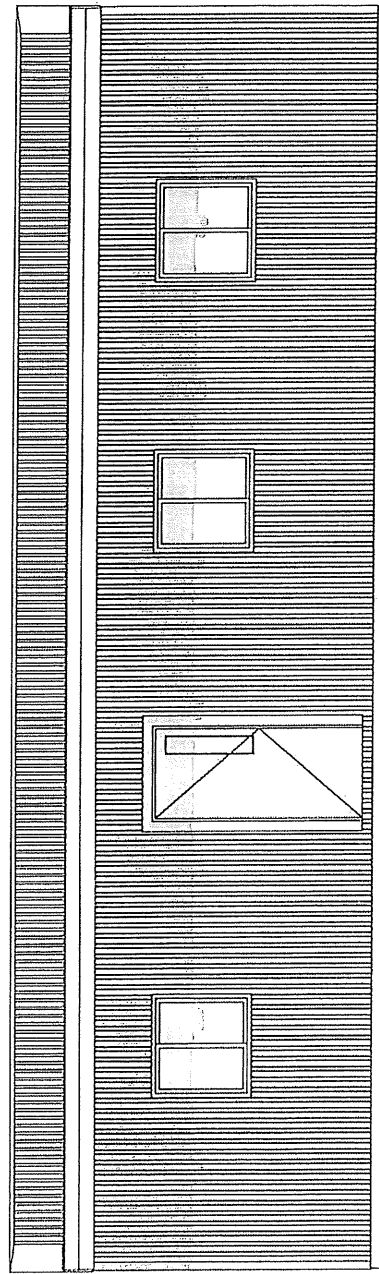
Jean Luc CAILLEUX

Architecte DPLG

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20221201-12DCM2022157-DE
Date de télétransmission : 08/12/2022
Date de réception en préfecture : 08/12/2022



PLAN DE REZ DE CHAUSSEE



FACADE ENTREE

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20221201-12DCM2022157-DE
Date de télétransmission : 08/12/2022
Date de réception préfecture : 08/12/2022

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
Ville de Le Moule

iPr-1

JLC ARCHITECTURE
11, rue de la République
97200 Le Moule
AR 11/2019

Projet d'Unité de Traitement de Déchets Organiques

Échelle: 1/500

Produit en : 6^{ème} RIONS

PLAN DES BUREAUX

1 Septembre 2022

Conteneur 40"
28.71m²

Veritilafil)n Haute

Office
14.25m²

Atelier
7.89m²

Douche

0 N
0

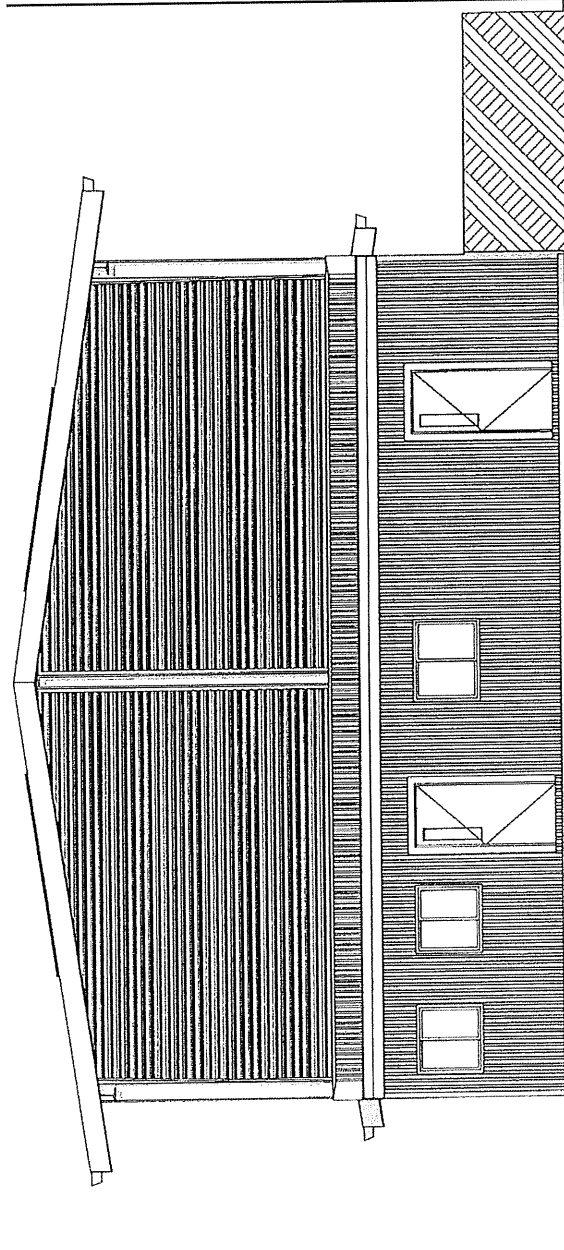
st+
st+
N

st+
st+
N

12.28

FS1

PLAN DE REZ DE CHAUSSEE



FACADE ENTREE SUD 1/75



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
Ville de Le Moule
"Guadeloupe"

iPr.7 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Projet d'Unité de Traitement de Déchets Organiques 1
Projet de... s RIONS

J.L.C. ARCHITECTURE
Architecte DANIEL X
Architecte O.F.L.G.
Tel. : 0590 33 60 8
Port. : 0690 35 34 30
mail: J.L.C.archi@wanadoo.fr

Echelle: 1/50
1 Septembre 2022

PLAN OFFICE/ ATELIER

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20221201-12DCM2022157-DE
Date de télétransmission : 08/12/2022
Date de réception préfecture : 08/12/2022

Notifiée et publiée le 12/12/2022